



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3410^e séance

Vendredi 29 juillet 1994, à 12 h 55

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Marker	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	France	M. Ladsous
	Nigéria	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande	Mme Bilkey
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Fule
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wood
	Rwanda	

Ordre du jour

La situation au Burundi

La séance est ouverte à 13 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sinunguruza (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

«Au cours de ces derniers mois, le Conseil de sécurité a suivi de près la situation tendue et potentiellement explosive au Burundi, en se fondant sur les informations fournies par le Secrétariat. Il se félicite des efforts déployés dans le pays pour y maintenir la paix malgré des conditions très difficiles et rend hommage à cet égard aux autorités civiles et militaires concernées.

Le Conseil de sécurité se félicite de la coopération dont font preuve l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies afin

d'aider à maintenir la paix au Burundi. À cet égard, il encourage le Secrétaire général à continuer de fournir ses bons offices par l'intermédiaire de son Représentant spécial.

Le Conseil de sécurité est vivement préoccupé par les problèmes humanitaires qu'a créés l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés dans les provinces du nord du Burundi.

Le Conseil de sécurité apporte son soutien au dialogue politique qui se déroule actuellement au Burundi en vue d'aboutir sans retard à un accord sur la succession à la présidence. Il demande à toutes les parties de parvenir rapidement à un règlement fondé sur des principes démocratiques.

Le Conseil condamne les éléments extrémistes qui continuent de rejeter les négociations en cours et qui cherchent à faire obstacle aux progrès sur la voie d'un règlement pacifique. Dans ce contexte, le Conseil est alarmé par les actes de violence qui ont été récemment commis à Bujumbura et réitère les termes de ses déclarations du 25 octobre 1993 (S/26631) et du 16 novembre 1993 (S/26757). Il exige que toutes les parties mettent immédiatement fin à toute incitation à la violence ou la haine ethnique.

Le Conseil encourage tous ceux qui appuient une solution pacifique à persister dans leurs efforts. Il demande en outre à tous les Burundais, en particulier aux dirigeants politiques, militaires et religieux, de faire le maximum pour que le dialogue politique en cours aboutisse.

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt des rapports du Secrétaire général sur le Burundi et restera activement saisi de la question.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1994/38.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.